

ANNEXE 6 : MODELE DE PROCURATION¹

Je soussigné(e) :

Demeurant à :

Délégué(e) à l'assemblée du comité départemental² de tennis du Var, conformément à l'article³ 4 ainsi qu'à l'article 38 des règlements administratifs de la FFT, pour le compte de l'association affiliée, numéro d'affiliation

Donne procuration à Mme/M., licence « Multi-Raquettes » n°

Délégué(e) à l'assemblée générale du comité départemental⁴ de tennis du Var, conformément à l'article⁵ 4 ainsi qu'à l'article 38 des règlements administratifs de la FFT pour le compte de l'association affiliée, numéro d'affiliation, en application de l'article [à compléter]⁶ et de l'article 39-5 des règlements administratifs de la FFT.

Aux fins de me représenter à l'assemblée générale du comité départemental⁷ de tennis du Var du le samedi 26 octobre 2024.

Et l'ordre du jour m'ayant été communiqué, de prendre en mon nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins prévus au dit ordre du jour.

Fait à le

• **Signature de la personne donnant procuration :
(Précédée de la mention manuscrite "bon pour pouvoir")**

• **Signature de la personne à qui la procuration est donnée :**

¹ Conformément à l'article 55-B-2 des RA : « *les procurations dûment complétées et signées doivent être envoyées par courrier électronique au président de la commission [régionale des litiges]. L'envoi devra être réalisé respectivement par le délégué souhaitant donner procuration et par le délégué bénéficiant de ladite procuration. Les courriers électroniques devront être envoyés au moins soixante-douze heures avant l'heure d'ouverture de l'assemblée générale. La décision de la Commission sera prononcée en premier et dernier ressort au moins quarante-huit heures avant l'heure d'ouverture de l'assemblée générale.* ».

² Préciser la ligue ou le comité départemental concerné(e).

³ Préciser article 4 (ou article 5 pour les ligues pluridépartementales) des statuts du comité départemental ou de la ligue, selon le cas.

⁴ Préciser la ligue ou le comité départemental concerné(e).

⁵ Préciser article 4 (ou article 5 pour les ligues pluridépartementales) des statuts du comité départemental ou de la ligue, selon le cas.

⁶ Préciser article 5-5 (ou article 6-5 pour les ligues pluridépartementales) des statuts du comité départemental ou de la ligue, selon le cas.

⁷ Préciser la ligue ou le comité départemental concerné(e).